

Réponse du « Parti socialiste »

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

Oui nous nous y engageons. Depuis 2018 et les débats sur la loi PACTE nous avons porté cette exigence d'une meilleure représentativité. C'est parce que les TPE-PME ne sont pas représentées à la hauteur de leur poids réel que le cadre fiscal et social actuel les défavorise au profit des grands groupes. Elles payent les impôts que ces derniers ne payent plus.

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

Depuis 2022 dans les lois sur les énergies renouvelables ou nucléaires ou relative à l'industrie verte, nous avons rappelé que le développement de la formation et de l'apprentissage étaient essentiels à la réussite de la réindustrialisation du pays et de sa transition écologique par exemple pour faire face aux besoins de la rénovation énergétique. Nous avons proposé une loi de programmation avec des objectifs, des filières repensées de l'école vers l'entreprise et des moyens supplémentaires notamment mais le Gouvernement s'y est toujours opposé. Nous proposons une augmentation du salaire des apprentis pour continuer de rendre ces filières attractives avec une compensation aux entreprises qui se poursuivra.

3. Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?

Nous avons porté au cours de cette législature la nécessité d'un renforcement de la formation tout au long de la carrière, notamment pour améliorer le taux d'emploi des seniors qui sont une ressource importante pour les entreprises au regard de l'expérience qu'ils peuvent apporter aux jeunes collaborateurs. Nous avons également proposé de renforcer les moyens de France Travail et nous étions opposés à ce que les salariés conservent un reste à charge.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?

Le coût horaire du travail en France est désormais inférieur à celui de l'Allemagne, le paramètre clé de la compétitivité des entreprises françaises c'est l'insuffisance de la robotisation et de la numérisation qui pèsent sur la productivité et dans les années à venir la question du coût de l'énergie. Nous préférons mobiliser le budget de l'Etat pour lancer un nouveau dispositif ambitieux de suramortissement robotisation et transition écologique afin d'aider les TPE/PME à rattraper leur retard de productivité sur nos voisins. En accélérant leur transition écologique nous permettrons également de réduire leurs charges énergétiques. C'est en soutenant durablement la modernisation de nos TPE/PME que nous assurerons leur compétitivité. Enfin nous proposons d'exclure les entreprises non-européennes ne respectant pas nos normes sociales et environnementales des marchés publics comme nous l'avons d'ores et déjà obtenu pour les équipements de production d'énergie renouvelable à l'article 90 de la loi d'accélération dite loi « AER ».

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?

Nous rappelons que seule la gauche au pouvoir avait ramené à l'équilibre les comptes de la sécurité sociale à la fin du quinquennat de François Hollande. Avec notre mesure d'augmentation du SMIC à 1600€ le produit des cotisations sociales sera sensiblement supérieur au regard de la distribution des revenus. En outre, nous proposons également de soumettre à cotisations les dividendes ou encore les rachats d'action afin que la rémunération du capital contribue également et non uniquement la rémunération du travail. Une surcotisation sur les hauts salaires sera également mise en œuvre. Les seules mesures sur les dividendes et rachats d'action et la surcotisation sur les hauts salaires devraient générer 17 milliards d'euros de cotisations supplémentaires sans peser sur le coût du travail soit un montant supérieur au déficit de 11 milliards d'euros de la sécurité sociale.

- 6.** L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Dans notre programme nous avons indiqué que nous ferons du dialogue social le cœur du fonctionnement de la vie économique en faisant pleine confiance aux partenaires sociaux. Nous reviendrons sur les trois réformes de l'assurance chômage dont il est désormais clairement démontré par les études des services statistiques des ministères sociaux qu'elles n'ont produit aucun résultat probant sur le retour à l'emploi, confirmant les études plus anciennes sur ce type de mécanismes. Cela n'aura eu pour effet que de renforcer la précarité des personnes sans emploi.

- 7.** De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Nous soutenons la gestion paritaire de ces régime et nous sommes battus dans le cadre de la LFSS 2024 pour qu'il n'y ait pas de ponction sur le régime AGIRC ARRCO pour réduire de le déficit du régime général comme le proposait initialement le Gouvernement.

- 8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

Nous nous engageons en cohérence avec nos réponses précédentes à respecter les négociations paritaires, l'Etat intervenant en cas de défaillance ou d'absence d'accord.

- 9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

De nombreuses mesures du projet de loi dit de simplification ne comportaient en réalité qu'une simplification d'affichage ou proposaient des reculs sur des normes qui protègent nos concitoyens comme nos entreprises d'ailleurs. Nous sommes cependant favorables au test TPE-PME comme il existe pour les collectivités locales le conseil national d'évaluation des normes. Son rôle précis devra être défini en concertation avec les acteurs économiques.

- 10.** L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Nous avons fait de la commande publique un outil prioritaire pour retrouver une souveraineté économique et industrielle et protéger nos TPE-PME face à la concurrence déloyale internationale. Nous proposons d'instaurer un protectionnisme social et environnemental aux frontières de l'Union européenne pour ne plus être les idiots de la mondialisation et adopterons un mécanisme d'harmonisation des droits sociaux par le haut pour éviter le dumping au sein de l'UE. Nous excluons les entreprises non-européennes, notamment indiennes et chinoises, qui ne respectent pas nos normes des marchés stratégiques, comme les socialistes l'ont déjà obtenu dans la loi pour les énergies renouvelables. Nous mettrons fin à la sous-traitance en cascade qui pénalise les TPE/PME et favorise la fraude et le travail illégal en limitant celle-ci à deux rangs.

- 11.** Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Nous souhaitons pleinement soutenir la transition écologique des TPE et PME avec un mécanisme de suramortissement et la création d'un grand pôle public bancaire pour soutenir le financement de la modernisation de nos entreprises alors que Bpi France ne joue pas suffisamment ce rôle aujourd'hui. Ces réformes seront l'occasion de simplifier les procédures administratives en la matière et d'accélérer leur traitement.

- 12.** La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Ne nous trompons pas, ce sont les 60 milliards d'euros par an de cadeaux fiscaux aux ménages les plus aisés et aux grandes entreprises accordées par le Gouvernement actuel qui sont la cause de cette situation avec un accroissement de 700 milliards d'euros de la dette depuis 2017. Nous proposons donc de rétablir une fiscalité juste pour les ménages comme pour les entreprises, alors que celle-ci est très défavorable aux TPE-PME d'ailleurs, qui payent les impôts des grands groupes. Nous rendrons du pouvoir d'achat aux ménages en augmentant le SMIC à 1600€ ce qui stimulera la consommation et donc l'activité. Les grandes entreprises peuvent amplement l'absorber et quant aux TPE-PME, un mécanisme de crédit d'impôt permettra de compenser cet effort. En rendant de nombreux métiers plus attractifs cette mesure permettra également de réduire les difficultés de recrutement qu'elles rencontrent comme cela a pu être observé en Espagne. Nous conditionnerons également les aides de l'Etat au respect d'engagements sociaux et environnementaux et supprimeront les niches fiscales inefficaces qui profitent essentiellement aux grandes entreprises sans qu'elles n'en fassent profiter l'économie ou leurs sous-traitants. Ainsi nous réduirons la dette et financerons les mesures de soutien au pouvoir d'achat sans que cela ne pénalise les TPE et PME qui sont la priorité de notre programme économique.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

En premier lieu nous abrogerons la loi immigration votée main dans la main par cette majorité et le Rassemblement national. Nous sommes favorables à une politique de régularisation des travailleurs immigrés afin de mettre fin à l'hypocrisie qui consiste à faire reposer une bonne partie des services essentiels sur leur travail, à leur faire payer des impôts et cotisations, tout en les maintenant dans une forme de précarité et parfois d'exploitation.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

Nous redonnerons de véritables moyens aux bailleurs sociaux en fonds propres en supprimant notamment la réduction de loyer de solidarité afin qu'ils produisent 110 000 logements sociaux supplémentaires par an et aux CROUS pour construire 10 000 nouveaux logements étudiants publics par an pour atteindre un total 200 000 logements publics par an. Nous relancerons également la construction en ouvrant le PTZ à l'ensemble des primo-accédants pour financer 100 000 logements privés neufs supplémentaires chaque année. Nous encadrerons ensuite les prix du foncier afin de faciliter l'équilibrage des opérations et leur financement. Nous créerons un dispositif finançant sans reste à charge pour les ménages aux revenus modestes et moyens les rénovations énergétiques performantes pour en réaliser 125 000 dès 2025 et 700 000 par an à partir de 2029.

Enfin nous proposons de généraliser l'encadrement des loyers qui a permis de réduire ces derniers de 4% à Paris notamment afin que les salariés trouvent plus facilement à se loger à proximité de leur lieu de travail.

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

C'est la position que nous avons toujours défendue et qui fut la nôtre lors de la loi PACTE sur ce sujet.

16. **Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?**

Nous proposons notamment avec la suppression de la sous-traitance en cascade, de réduire fortement les opportunités de fraude dans le secteur du bâtiment et un meilleur contrôle des donneurs d'ordre. Nous proposons également une requalification en salariat pour certaines des activités de plateformes comme nous l'avons d'ailleurs obtenu au niveau européen avec le Commissaire socialiste Nicolas Schmidt.